



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2024-10-03

Objet :

CONTRIBUTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES MEMBRES

Date de la convocation	23.10.2024	COMPETENCE :	
Délégués en exercice	448	intérêt commun -tous services	
Présents	78	Nombre de votants	81
Procurations	3	Suffrages exprimés	81
Date de mise en ligne	31.10.2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre, à 18 heures, les délégués du SICASMIR se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Madame Laure VIGNEAUX et n'a pu délibérer légalement, le quorum n'étant pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a été de nouveau convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de Laure VIGNEAUX, et a pu délibérer légalement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Denis SARRAQUIGNE

Présents/Suppléances/Procurations

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	SUPLÉE PAR	PROCURATION A	NOM - PRENOM	INT. COMMUN	ALZHEIMER	SAAD	SSAD
ALAN	LAPUYADE	Laëtitia		X		BRANA Guillaume	x	x		
ANTICHAN DE FRONTIGNES	CASTEX	Brigitte	X				x	x		x
ARBON	DI PIETRO	Anne	X				x	x		
ARGUENOS	MANCHADO	Florence	X				x	x		
ASPET	SAGET	Muriel	X				x	x		
ASPRET SARRAT	GIL	Christine	X				x	x	x	x
AULON	VANDERGHEYNST	Claude	X				x	x		
AURIGNAC	BERGES	Monique	X				x	x		
AUSSON	DELPHIN	Anne-Marie	X				x	x	x	x
BARBAZAN	BALLARIN	Jacques	X				x	x		
BOULOGNE SUR GESSE	BON	Yves	X				x	x		
BOUSSAN	DEMENITROUX	Emma			X	LAPUYADE Didier	x	x		
BOUSSAN	LAPUYADE	Didier	X				x	x		
CASSAGNE	ROUQUETTE-ALCARAZ	Dominique	X				x	x		
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	X				x	x		
CAZENEUVE-MONTAUT	DUCLOS	Laurent	X				x	x		
CIADOUX	SCHIAVON	Yannick	X				x	x		
CIER DE RIVIERE	EXPOSITO	Murielle	X				x	x		x
CIERP GAUD	PUJOS	Maguy	X				x	x		
CLARAC	BASS	Veronique	X				x	x	x	x
CUING (LE)	LACROIX	Nathalie	X				x	x	x	x
CUING (LE)	SAEZ	Emmanuelle	X				x	x	x	x
ESTANCARBON	PUJOL DURAND	Annie		X		NICOLOSO Sylviane	x	x	x	x
ESTANCARBON	RODELLAR	Monique	X				x	x	x	x
FIGAROL	PERRIN	Lydie	X				x	x		
GOURDAN POLIGNAN	RENAUD	Annie	X				x	x		x
HUOS	DUPLEICH	Jean-Bertrand	X				x	x		x
L'ISLE EN DODON	BERGOUNAN	Jeanette	X				x	x		
LABARTHE-INARD	LAFORGUE	Jenny	X				x	x	x	x
LABARTHE - RIVIERE	GOUZENES	Jeanne	X				x	x	x	x
LABARTHE - RIVIERE	PARMEGIANI	Marie-Paule	X				x	x	x	x
LALOURET LAFFITEAU	RIEU	Martine	X				x	x	x	x
LANDORTHE	NOGUES	Sylvie	X				x	x	x	x
LARCAN	MIGNONAT	Mélanie	X				x	x	x	x
LECUSSAN	FOURQUET	Marie-Claude	X				x	x	x	x
LECUSSAN	LUC	Christine	X				x	x	x	x
LIEOUX	GRAMONT	Irene	X				x	x	x	x
LODES	DUMOUCHE	Laurie	X				x	x	x	x

LODES	LAUQUE	Regine	X				x	x	x	x
LOUDET	BUZON	Caroline			X	FRAUSTI Camille	x	x	x	x
LOUDET	FRAUSTI	Camille	X				x	x	x	x
LOURDE	CARCY	Olivier	X				x	x		
MALVEZIE	DEMIGUEL	Véronique	X				x	x		x
MALVEZIE	PACHERE	Christine	X				x	x		x
MIRAMONT DE COMMINGES	DANFLOUS	Marie-France	X				x	x	x	x
MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	X				x	x	x	x
MONTESPAN	DAUNES	Catherine	X				x	x		
MONTMAURIN	BOYER	Hélène	X				x	x		
MONTMAURIN	LINEL	Christophe	X				x	x		
MONTOULIEU-ST-BERNARD	SORS	Camille	X				x	x		
PEGUILHAN	DHAINE	Elisabeth	X				x	x		
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick	X				x	x		
PEYROUZET	PALMIER	Thierry	X				x	x		
POINTIS INARD	FOUSSAT	Anne-Marie	X				x	x	x	x
PONLAT-TAILLEBOURG	ABEILLE	Séverine	X				x	x	x	x
RAZECUEILLE	BARRERE	Jean-Pierre	X				x	x		
RAZECUEILLE	BARRERE	Josiane	X				x	x		
SAINT-ANDRE	RAULET	Eliane		X		BECHET Marie	x	x		
SAINT FERREOL DE COMMINGES	CARSALADE	Daniel	X				x	x		
SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	X				x	x	x	x
SAINT-IGNAN	MONLONG	Josette	X				x	x	x	x
SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	X				x	x		
SAINT-MARCET	VIALAS	Rachel	X				x	x	x	x
SAINT PE D'ARDET	DUTERTRE	Stéphane	X				x	x		x
SAINT PE D'ARDET	GARLANTEZEC	Yvette	X				x	x		x
SAINT-PLANCARD	KRSTENIK'OVA	Alain	X				x	x	x	x
SALHERM	de GAULEJAC	Michel			X	DUCLOS Robert	x	x		
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu	X				x	x		
SAMAN	LLUNELL	Marie Josée	X				x	x		
SAMOUILLAN	MAURUC	Jean	X				x	x		
SARREMEZAN	FAGE	Aurélie	X				x	x		
SAUVETERRE DE COMMINGES	VERDIER	Marie	X				x	x		x
SAUX-ET-POMAREDE	DESPLANQUES	Marie-Claire	X				x	x	x	x
SAUX-ET-POMAREDE	FOURMENT	Eliane	X				x	x	x	x
SAVARTHES	GILLY	Martine	X				x	x	x	x
SAVARTHES	FAURE	Sylvette	X				x	x	x	x
SEDEILHAC	LARRIEU	Véronique	X				x	x	x	x
SEILHAN	NAIGEON	Elisabeth	X				x	x		x
TOURREILLES (LES)	SARRAQUIGNE	Denis	X				x	x	x	x
TOURREILLES (LES)	SYLVAIN	Nadine	X				x	x	x	x
VILLENEUVE DE RIVIERE	BORLIN	Céline	X				x	x	x	x

Délibération n°2024-10-03

CONTRIBUTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES MEMBRES – ANNEE 2025

La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5212-16 ;

Vu les statuts du Sicasmir, article 12 – budget du syndicat

La contribution des collectivités aux dépenses d'administration générale du syndicat est fixée par l'organe délibérant du syndicat selon les modalités suivantes :

- *en fonction de la ou des compétences transférées par chacune des collectivités,*
- *au prorata de la population de chacune des collectivités authentifiée par le plus récent décret.*

La contribution des collectivités membres présente un caractère obligatoire. Elle est appelée après le vote du budget du syndicat.

Considérant qu'il convient de réviser le montant des contributions nécessaires à l'équilibre du budget pour l'exercice 2025 ;

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les montants suivants :

Compétence obligatoire dite Alzheimer = création, acquisition, construction et gestion d'équipements sociaux et médicosociaux et de logements individuels ou collectifs destinés à l'hébergement, à l'accueil de jour ou temporaire des personnes handicapées ou atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'affections apparentées ou maladies neurodégénératives.

COMPETENCES EXERCEES	MONTANT EN € PAR HABITANT*
ALZHEIMER AIDE AUX AIDANTS	1,00 €
SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE – SSIAD	1,00 €
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE A DOMICILE – SAAD	1,00 €

**Nombre d'habitants : source Insee au 1^{er} janvier de l'année de référence*

Après en avoir délibéré, il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

APPROUVER la contribution financière annuelle des collectivités membres conformément aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus

DIRE que cette contribution sera appliquée sur l'exercice 2025

DIRE que les sommes correspondantes seront inscrites aux budgets primitifs de l'année 2025

AUTORISER Madame la Présidente à signer tous documents afférents à cette délibération

POUR : 72

CONTRE : /

ABSTENTIONS : 9

ADOPTE

Fait et délibéré le 29 octobre 2024
Pour extrait certifié conforme



La Présidente,
Laure VIGNEAUX